



À Villecerf

Juillet 2025

Édito de Claude Lazaro, conseiller municipal



L'aménagement du Jardin Abel BARRAULT est bien avancé. Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui nous ont aidés lors des chantiers participatifs en dégagant les murs, en dépierrant le terrain ou encore en plantant arbres et arbustes.

Mais vous avez fait encore mieux ! Vous avez massivement manifesté votre soutien lorsque nous avons soumis ce magnifique projet au **"Budget participatif écologique et solidaire de la Région"**. **179 votes obtenus !** Grâce à vous, nous allons pouvoir bénéficier d'une aide financière bienvenue pour le mettre en œuvre.

Où en sommes-nous ?

- D'abord, vous pouvez déjà vous promener dans ce jardin désormais dénommé Abel BARRAULT, du nom d'un généreux donateur qui habitait chemin des Prés.
- L'accès par le chemin des Sablons est aisé, les allées sont praticables, la pelouse a été semée, une zone de retournement a été créée. Les arrosages sont réalisés par nos employés communaux, via la citerne de récupération des eaux pluviales que nous avons installée dans le jardin de la mairie.

Que reste-t-il à faire ?

- Planter quelques arbres fruitiers, pieds de vigne, vivaces et autres plantes mellifères, installer une table de pique-nique, deux ou trois bancs, sécuriser le surplomb de la face nord-est de l'Église.
- Il nous faudra aussi penser à végétaliser les abords de la mairie, en harmonie avec les bordures en grès et le muret, fort bien restaurés par Antonio TAPADAS.

Nos objectifs restent les mêmes :

- Réaliser un espace calme et apaisant, au cœur du village, permettant la convivialité, le partage et les rencontres entre habitants et associations, toutes générations confondues.
- Créer un lieu végétalisé riche en biodiversité, offrant un puits de fraîcheur aux habitants, aux promeneurs ou autres randonneurs du GR11 qui viennent découvrir le patrimoine historique et religieux de notre village de caractère.

Alors... à bientôt... au détour d'une promenade dans le jardin Abel BARRAULT !



Antonio TAPADAS,
conseiller municipal
et Pascal SAULNIER,
agent technique



Claude et Tonio

P2 | P4

Nouveautés
Réglementation et vie citoyenne
Actualités du village

P5 | P7

Pour la biodiversité et l'adaptation
au changement climatique
Retour en images
Vos services publics

P8 | P11

Actualités de l'EDH
Actualités du Foyer rural
Infos pratiques
Agenda - Jeux

LES PRÉS DE LA FORGE RENAISSENT SUR L'ANCIEN SITE ALLO FLOCK, MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Réponse dans le courrier que nous avons déposé, avec ce magazine, dans votre boîte aux lettres.



Ouverture le 5 avril 2025

MAISON MÉDICALE DE GARDE SUD 77

Les samedis de 12h00 à 20h00
et les dimanches et jours fériés de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

A l'intérieur du service des urgences de l'Hôpital de Nemours

La maison médicale de garde (MMG) assure les consultations de médecine générale urgentes (ex. fièvre, douleur récente, vomissements...)

Sur rendez-vous via le 15 uniquement

Merci de vous munir de votre carte vitale à jour et/ou de votre attestation CMU, AME, ALD...

CPTS SUD 77

CABINET INFIRMIER DE VILLECERF

3, Petite rue de la Croix (ex. rue de Rebours)
tél : 06 72 90 52 95

Bienvenue aux deux nouvelles infirmières :

Céline PASTOR et Catherine TAZARO.

Elles dispensent des soins à domicile tous les jours et



assurent une permanence au cabinet, sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 11h30 à 12h ainsi que le mardi de 7h à 7h30.

LA RENTRÉE 2025, C'EST LE LUNDI 1^{ER} SEPTEMBRE

66 élèves feront leur rentrée le 1^{er} septembre à l'école communale. Les enfants seront accueillis, à partir de 8h50, par les enseignantes, Mesdames GAUCHET et LEVREUX à l'école élémentaire et par Mesdames ALORY et BERTHAULT (ATSEM*) à l'école maternelle.

Il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin de la rentrée. Pour rappel, l'accueil périscolaire commence à 7h30 et se termine à 19h.

Contact : Laëtitia BRAHIM : cantine.villecerf@orange.fr

* Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

NOUVEAUX LIEUX INTERDITS AUX FUMEURS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET.



La consommation de tabac tue chaque année 75 000 personnes en France.

Alors que 90 % des fumeurs débutent cette addiction avant 18 ans, de

nouvelles interdictions de fumer, visant explicitement les lieux de sociabilité quotidienne des jeunes, sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Les nouveaux lieux concernés par l'interdiction stricte de fumer sont :

- Les parcs et jardins publics,
- Les plages bordant des eaux de baignade,
- Les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs,
- Les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs,
- Les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Ces interdictions s'appliqueront pendant les heures ou périodes d'ouverture.

À Villecerf, cette interdiction de fumer s'applique donc aux abords des écoles maternelle et élémentaire, de la Maison des Associations, du stade, du jardin de la mairie, du jardin Abel Barrault et des abribus, en plus de l'aire de jeux.

Nous vous prions de respecter strictement ces dispositions et de les rappeler à vos proches, pour la santé de tous.

Source : Site officiel du Gouvernement

<https://www.info.gouv.fr/>



ÉVITEZ DE TAILLER LES HAIES AVANT LA MI-AOÛT



Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office Français de la Biodiversité recommande de ne pas tailler

les haies et de ne pas élaguer les arbres entre le 15 mars et le 15 août

sauf si, bien sûr, les branches constituent un danger ou une gêne à la circulation (trottoir, voirie...).

STATIONNEMENT ABUSIF :

Selon le code de la route, les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs peuvent être mis en fourrière (Article R417-12)

ANIMAUX

Faites identifier et stériliser vos chiens et chats

Les chats de plus de 7 mois et les chiens âgés de plus de 4 mois doivent être identifiés (Art. L212-10, Code rural et de la pêche maritime).

La stérilisation est vivement recommandée, même si elle n'est pas obligatoire.

Elle évite un certain nombre de désagréments pour vous et le voisinage (prolifération de chats, bagarres nocturnes, transmission de maladies, ...).

La Société Protectrice des Animaux recommande de **faire stériliser les chats femelles dès 5 ou 6 mois, et les mâles dès 8 mois.**



Propreté

Les toutounettes rendent un grand service à tous les propriétaires de chiens le long de leur itinéraire de promenade. Pourtant elles sont régulièrement « victimes » de déracinement par des individus mal intentionnés. La dernière toutounette arrachée est celle située route de la Roche du Sault, près du transformateur.



Par ailleurs, nous déplorons encore de nombreuses crottes laissées sur les trottoirs et espaces verts, comme sur la pelouse, très fréquentée par les enfants, le long de l'école maternelle.

Nous demandons donc, à nouveau, aux propriétaires indécents de prendre leurs responsabilités pour la propreté de nos espaces publics et le confort de tous.

Et les poubelles ?

Le maillage des poubelles a été réfléchi pour permettre de déposer vos sacs canins et autres déchets à intervalles réguliers.

VANDALISME

Nous vous appelons à informer la mairie dans les plus brefs délais si vous êtes témoin d'un acte de vandalisme, quel qu'il soit, afin que nous puissions interpeller les responsables au plus tôt.

Les réparations impactent clairement nos budgets !

Tél. du maire : 06 70 57 67 38



→ Les élections municipales auront lieu en mars 2026, les élections présidentielles en 2027.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, pour vérifier si vous êtes bien inscrit à Villecerf, pour changer de lieu de vote le cas échéant, rendez-vous sur servicepublic.fr, rubrique **Élections**.

CHANGEMENT IMPORTANT :

• **En mars 2026, les communes de moins de 1000 habitants passent au scrutin de liste.**

• **Par conséquent, le panachage est abandonné.**

• **Tout bulletin comportant un nom rayé ou rajouté sera déclaré nul**

→ Recensement citoyen obligatoire : vous venez d'avoir 16 ans ? Faites-vous recenser, en mairie, muni de votre carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. **L'attestation de recensement est indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).** Le justificatif d'inscription ou de participation à la JDC vous permettra de vous inscrire aux examens (permis de conduire, baccalauréat, BEP...) et aux concours administratifs, en France, avant 25 ans.

Arrêté n°6.1/2021-004 du 11 janvier 2021 relatif à la réglementation du brûlage

BRÛLAGE

INTERDICTION DE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE, TOUTE L'ANNÉE
et pour tout déchet, même végétal !



GAZ À EFFET DE SERRE
CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆
conséquences : réchauffement climatique, fonte des glaciers, élévation du niveau de la mer, sécheresses, incendies de forêt, etc.

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES
PM₁₀, PM_{2.5}, O₃, NO_x, SO_x, NH₃
conséquences : problèmes respiratoires, allergies, maladies cardiovasculaires, etc.

LES BONNS GESTES



Arrêté n°6.1/2021-037 du 03/08/2021 relatif aux bruits dits "de voisinage"

NUISANCES SONORES

Les activités générant des niveaux de bruit élevés sont autorisées uniquement du lundi au vendredi de 8h à 19h
les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
Ne pas respecter ces horaires rend amendable.
(arrêté municipal n°6.1/2021-037)



Exemples d'activités bruyantes, sources de nuisances sonores : utilisation d'engins, d'outils électriques et thermiques, musique forte, ...



DÉPART DE MADAME LEMEUNIER



Notre doyenne, Jeanne LEMEUNIER, a rejoint sa fille et son gendre à Namur, en Belgique.

Avant son départ un peu précipité, nous avons tenu à la recevoir en mairie, entourée de tous ceux qu'elle a connus au détour de ses partages de passions parmi lesquelles on comptait

la peinture, le chant, la photo ou de ses implications bénévoles comme celle qu'elle tint à l'église jusqu'à son départ. Pour la remercier de son engagement, toujours effectué dans la plus grande discrétion, le maire lui a remis la médaille d'honneur du village.

DÉPART DE NOTRE FACTRICE SOPHIE

Sophie LECOMTE, notre factrice, a changé d'affectation pour convenances familiales. Nous ne pouvions pas laisser partir ce sourire incarné sans un au-revoir. Pour la remercier de la chaleur et de l'humanité qu'elle dispensait à chacun lors de ses passages, nous la recevrons le vendredi 19 septembre à 19h, à la Maison des Associations... Vous aussi, venez lui dire au revoir !



L'A.J.V. RECRUTE !

Bonjour, nous sommes l'Association des Jeunes de Villecerf.

Nous avons déjà proposé des animations telles que les boums pour les écoliers, la balade d'Halloween ou des projets tels que la fresque au lavoir ou la plantation d'arbres au stade.

Nous avons également participé aux événements commémoratifs, aux vœux de la commune ou aux différentes fêtes du village.

Si vous voulez nous rejoindre (11 à 18 ans) veuillez nous contacter avant fin août au 07 87 41 94 31.

Vos idées sont les bienvenues !



LES ÉCHOS DU CONSEIL DU 10 JUIN 2025

- Les élus ont acté la démission de Jacques ILLIEN de son poste d'adjoint au maire. Il restera conseiller municipal.
- Ainsi, le nouveau nombre d'adjoints est désormais fixé à 2 : Mélanie LAMOTTE devient 1^{ère} adjointe et Patrick REBEYROL, 2^{ème} adjoint.
- Sur proposition du maire, les élus ont voté, à l'unanimité, la création de deux postes de conseillers délégués : Jacques ILLIEN pour le suivi du budget et Franck ETANCELIN aux travaux et à la voirie.
- En vue des élections municipales de 2026, les élus ont validé la future répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CCMSL*. Nous continuerons à bénéficier d'un siège qui sera, de fait, occupé par le ou la future maire.
- Le conseil municipal a sollicité du Département une subvention qui permettra de réaliser divers travaux liés à la sécurité incendie. Le montant attendu s'élève à 1 329,37 €, soit 40% du montant H.T. des travaux.
- Les élus ont apporté leur soutien au corps départemental des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne qui souhaite participer, à NEW YORK, à l'action commémorative TUNNEL TO TOWERS rappelant le plein engagement de leurs collègues pompiers de BROOKLYN. Une subvention de 75 € leur sera versée.
- Enfin, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, une motion en faveur de l'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO2 à la raffinerie de Grandpuits.

**Communauté de commune Moret Seine et Loing*



SECOURS AUX PERSONNES

Jérémy BARBAUD, pompier formateur et Villecerfois, a animé 2 sessions de sensibilisation aux Gestes qui sauvent, les 17 et 21 juin à Villecerf. Un grand merci à lui et au lieutenant MEUNIER, chef

d'unité du Centre d'Incendie et de Secours de Moret, d'avoir répondu à cette demande de la commune avec un grand professionnalisme.



Depuis le début du mandat, la municipalité s'est fortement engagée dans une démarche de protection de notre patrimoine naturel et de la biodiversité qu'il abrite.

Nous avons d'abord mandaté Seine-et-Marne Environnement pour qu'un **Atlas de la Biodiversité Communale (A.B.C)** soit mis en place. Il s'agit d'un relevé et d'une mise à jour des espèces animales et végétales recensées sur le territoire villecerfois afin de mieux les connaître et les protéger.

Les résultats de cette démarche, qui a duré trois ans, ont été présentés le 16 mai dernier aux Villecerfois par nos écoliers. Les exposés préparés en classe, sous la conduite



d'une naturaliste, ont conquis le public et permis de mettre en valeur plusieurs espèces emblématiques de notre patrimoine naturel. En parallèle, **le conseil municipal a décidé de s'engager dans une démarche de création d'un Espace Naturel Sensible (E.N.S)**** en vue de préserver notre zone humide, précieux puits à carbone et réservoir de biodiversité à l'image des E.N.S. de la plaine de Sorques ou du marais d'Episy.

La première étape pour améliorer l'accès du public s'est traduite, dès 2021, **par la rénovation du « pont du lavoir » et du « pont noir »** traversant respectivement le Ru des Bouillons et l'Orvanne, au fil du GR11.



À la même époque, **les élus ont mandaté l'EPAGE*** pour racheter des parcelles situées sur la zone du potentiel E.N.S.. Les 9,8 hectares déjà acquis permettront d'optimiser la capacité d'expansion des crues et la qualité écologique du site. Les acquisitions se poursuivront en 2025 et 2026.

Sur simple demande auprès de la mairie, les propriétaires intéressés pour vendre des parcelles dans le marais seront mis en relation avec l'EPAGE.

Quelle que soit la décision du Département, il restera encore beaucoup à faire afin que nos grenouilles agiles, tritons palmés, chauve-souris et autres orchidées trouvent à Villecerf un abri sûr et pérenne pour s'épanouir.

Cet E.N.S tant attendu offrira un lieu de balades rafraichissantes aux Villecerfois et autres promeneurs avides de découvrir les richesses de notre patrimoine bâti remarquable niché dans le patrimoine naturel de notre belle vallée classée de l'Orvanne !

**Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du Loing et de ses affluents*

***en 2023, le conseil municipal a voté son engagement pour la création d'un Espace Naturel Sensible, en cours d'examen par le Département de Seine-et-Marne.*



Abri à chauve-souris au lavoir de la Perche

ATTENTION AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Voici deux espèces que l'on peut rencontrer à Villecerf :



L'arbre à papillons

Introduit en France pour l'ornement au 19^e siècle, l'arbre à papillons ou Buddleia existe sous la forme de plus de 90 cultivars*. Il pose problème, en particulier le long des cours d'eau, par blocage de la régénération naturelle dans les forêts riveraines ou par la concurrence avec les formations pionnières à saules et peupliers. **Vous en avez peut-être dans votre jardin ?** Même si les papillons de nos régions semblent l'apprécier, il ne procure pas de ressources alimentaires pour leurs chenilles. Pour limiter sa propagation, il faut cueillir les fleurs avant la montée en graine, et arracher les plants en surnombre.

**Variété d'espèce végétale n'existant pas à l'état naturel, résultat de manipulations génétiques*



La renouée du Japon

Cette plante vigoureuse se propage essentiellement de manière végétative, le long des cours d'eau, des routes, dans les friches. **De simples fragments de tige ou de rhizome peuvent produire de nouveaux plants, ce qui la rend très envahissante.** Elle prend vite la place des espèces végétales autochtones et impacte la petite faune qui y est associée (amphibiens, oiseaux...). Pour s'en débarrasser, c'est le sac poubelle, surtout pas la déchetterie ou le tas de compost ! Ou bien mangez-la, car les tiges sont comestibles, une fois cuites !

Plus d'infos ici :



CÉRÉMONIE DE LA STÈLE DU PIMARD LE 27 AVRIL



Les jeunes porte-drapeau

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



CONCERT DE MOZART EN COSTUMES LE 11 MAI



Le goûter de l'AJV

PÉTANQUE DU 1^{ER} JUIN



Nouvelles tables de pique-nique bien accueillies par les boulistes

FÊTE DU FOYER RURAL LE 15 JUIN



La gouvernance du Foyer Rural évolue : on vous en dit plus dans un prochain journal

CÉRÉMONIE DES DICTIONNAIRES LE 20 JUIN



BOUM DE L'AJV LE 20 JUIN



FÊTE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN



Le groupe ALOHA

Karaoké géant

FÊTE DE L'ÉCOLE LE 27 JUIN



FÊTE DU VILLAGE LE 28 JUIN



L'équipe de montage

L'équipe d'organisation avec la section dessin ayant réalisé l'affiche

PORTES OUVERTES DE GRINN LE 6 JUILLET



L'équipe de Grinn avec Monsieur le maire



URBANISME - CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Construire un logement ou rénover un bâtiment ne s'arrête pas à l'obtention d'un permis. Une fois les travaux achevés, **le contrôle de conformité** entre en jeu : il permet aux autorités de s'assurer que ce qui a été construit respecte scrupuleusement l'autorisation délivrée.

! ? À quoi sert ce contrôle ?

Le contrôle de conformité vise à **garantir que les travaux réalisés sont conformes** à l'autorisation d'urbanisme accordée (permis de construire, déclaration préalable, etc.), ainsi qu'aux règles locales d'urbanisme.

🔍 Qui déclenche le contrôle ?

La démarche vient du **bénéficiaire de l'autorisation**, le pétitionnaire, qui doit déposer une **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** en mairie à la fin des travaux.

Cette déclaration déclenche **un délai durant lequel la mairie peut organiser une visite de conformité**.

🔍 Comment se déroule le contrôle ?

Une fois la **DAACT** déposée, les étapes suivantes s'enchaînent :

📅 La mairie dispose de **3 mois** pour engager le contrôle.

🏠 Des agents du service urbanisme se rendent sur le site pour comparer les travaux réalisés aux **plans autorisés**.

📄 Un rapport est établi :

- Si les travaux sont **conformes** → pas de suite.
- En cas de **non-conformité** → mise en demeure de régulariser : modification des travaux, dépôt d'un permis modificatif, voire démolition.

🚫 Les risques en cas de non-conformité

Négliger cette étape ou ignorer les écarts peut entraîner :

- des **amendes** ;
- des **obligations de mise en conformité** ;
- des **blocages à la revente** ou à la location du bien.

LES BIODÉCHETS... UNE VÉRITABLE RESSOURCE...

Nous avons reçu les chiffres du SMICTOM concernant **la collecte des biodéchets** et ils sont encourageants !

Grâce à l'implication des Villecerfois, **le volume collecté a singulièrement augmenté** et c'est autant de production de biogaz en plus* qui servira à faire rouler nos bus et nos camions de collecte... Objectif : faire encore mieux l'année prochaine !

Vous ne l'avez pas encore ? Venez chercher votre Bio-seau en mairie !

* transformation des biodéchets dans le méthaniseur d'Ecuelles.



TRAVAUX SUR LA RD219 À LORREZ-LE-BOCAGE

À compter du 11 août 2025, pour une durée estimée à 3 semaines, le Département de Seine-et-Marne va rénover sur 1,8 km la RD219 située sur la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux.

La route sera entièrement fermée à la circulation 24h/24 durant cette période et une déviation sera mise en place. **Ceci impactera temporairement le trafic sur notre commune (route de Lorrez puis route de Montereau)**, notamment les poids lourds.

Soucieux de son impact environnemental, le Département procèdera à une technique de « retraitement en place » : l'ancienne route sera entièrement enlevée, retraitée (malaxée) et réappliquée sur place. Cette méthode permet de supprimer les déchets et les allers-retours en décharge de l'équivalent de 400 camions, soit une réduction de **78% des émissions de Gaz à effet de serre**.

Le Département va investir 500 000 € pour la réalisation de ces travaux afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers de ses routes.



Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département : 03 50 77 17 00 / 17 01 / 17 02 / 17 03 / 17 04 / 17 05 / 17 06 / 17 07 / 17 08 / 17 09 / 17 10 / 17 11 / 17 12 / 17 13 / 17 14 / 17 15 / 17 16 / 17 17 / 17 18 / 17 19 / 17 20 / 17 21 / 17 22 / 17 23 / 17 24 / 17 25 / 17 26 / 17 27 / 17 28 / 17 29 / 17 30 / 17 31 / 17 32 / 17 33 / 17 34 / 17 35 / 17 36 / 17 37 / 17 38 / 17 39 / 17 40 / 17 41 / 17 42 / 17 43 / 17 44 / 17 45 / 17 46 / 17 47 / 17 48 / 17 49 / 17 50 / 17 51 / 17 52 / 17 53 / 17 54 / 17 55 / 17 56 / 17 57 / 17 58 / 17 59 / 17 60 / 17 61 / 17 62 / 17 63 / 17 64 / 17 65 / 17 66 / 17 67 / 17 68 / 17 69 / 17 70 / 17 71 / 17 72 / 17 73 / 17 74 / 17 75 / 17 76 / 17 77 / 17 78 / 17 79 / 17 80 / 17 81 / 17 82 / 17 83 / 17 84 / 17 85 / 17 86 / 17 87 / 17 88 / 17 89 / 17 90 / 17 91 / 17 92 / 17 93 / 17 94 / 17 95 / 17 96 / 17 97 / 17 98 / 17 99 / 17 100

ACTIONS INTERGENERATIONNELLES



Sandra LAMON (ludothécaire pendant 20 ans) a rejoint l'équipe de l'Espace des Habitants en février dernier, avec pour mission d'animer des actions intergénérationnelles,

faire se rencontrer les différents publics à l'occasion d'activités autour du jeu (programme Lud'été avec jeux d'enquêtes, soirées détente, moments Part'âge, jeux de société...) et du projet Raconte-Moi-Mon-Village (création de podcasts/interviews...)

PERMANENCE JURIDIQUE DU CIDFF

Le C.I.D.F.F. (centre d'information pour les droits des femmes et des familles) assure des permanences et informations juridiques en toute confidentialité, en droit de la famille, droit du travail, consommation, droit du logement et service d'aide aux victimes d'infractions.



Ces permanences sont **gratuites et sur inscription** par mail : espacedeshabitants@ccmsl.com

Le C.I.D.F.F. intervient pour une information juridique sur les problématiques suivantes :

- Droit des personnes : mariage, divorce, union libre, PACS, filiation, tutelle, autorité parentale, pension alimentaire, droit des étrangers...
- Droit du travail et droit social : contrats, conditions de travail, licenciement, chômage, retraite, couverture sociale, maternité, allocations et aide sociale...
- Droit des biens : consommation, propriété, dettes, successions, droit bancaire et des assurances, droit du logement...
- Droit pénal : infractions, violences intra-familiales et violences conjugales, procédure recours...

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SERVICES DE L'E.D.H. :

Espace des Habitants MSL, rue des Marronniers, 77250 Villemer

01 64 32 81 83 | espacedeshabitants@ccmsl.com

<https://www.ccmsl.fr/services-aux-habitants/vie-sociale-msl/espace-des-habitants.html>

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES DIFFICULTÉS AVEC LE NUMÉRIQUE ?
(ORDINATEUR, TÉLÉPHONE, TABLETTE)
NOS CONSEILLERS RÉPONDENT À VOS QUESTIONS !
SUR RENDEZ-VOUS GRATUIT
Renseignements : 01 60 70 66 09 - conseiller.numerique@ccmsl.com

France services
Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...
Les services du quotidien près de chez vous
Service gratuit !
France Services
CITE POLYGLAT
10, allée Gustave Frugot
Porte D, Moret-sur-Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Sur rendez-vous
France Services
CENTRE SOCIAL ANS
98, rue Grande
Champagne-sur-Seine
ESPACE DES HABITANTS MSL
rue des Marronniers - Villemer
RENSEIGNEMENTS : 01 60 70 66 14
06 09 67 83 94 - 06 20 00 87 05
ccmsl@france-services.gouv.fr

Les activités du Foyer rural



SAISON 2025-2026

GYM ADULTES

avec Mickaël
À partir du mercredi 3 septembre
Maison des associations

GYM TONIQUE
Mercredi 19h30-20h30

GYM DOUCE
Vendredi 19h30-19h30

120 € pour 1 cours
170 € pour 2 cours
Contact :
Agnès 06 30 84 25 41



Pour pratiquer une ou plusieurs activités
il faut prendre :

une adhésion annuelle obligatoire
au Foyer Rural :
16€ (adulte) - 10 € (- 18 ans)

PUIS
le tarif annuel indiqué
ou
la rémunération directe du professeur

Les responsables des sections
complèteront votre information

Pas de réduction famille



DANSE

Maison des associations

À partir du mercredi 10 septembre

Danse et Expression Corporelle

Groupe 1 : 7-10 ans
Mercredi 13h30 - 14h30

Groupe 2 : 4-6 ans
Mercredi 14h30 - 15h30

Tarif : 120 €

Les parents sont responsables de leurs
enfants jusqu'à leur prise en charge
par le professeur.

Contact :
Elise 06 78 53 74 82
Samantha 06 17 14 81 69



KARATÉ

Maison des associations

À partir du mercredi 10 septembre

MERCREDI

KARATÉ débutant
16h30-17h30

KARATÉ intermédiaire
Minimum 2 ans de pratique
17h30-18h30

KARATÉ confirmés + adultes
Minimum 2 ans de pratique et + 12 ans
18h30-19h30

JEUDI

KARATÉ ados-adultes confirmés
18h30-20h15

Les parents sont responsables de leurs
enfants jusqu'à leur prise en charge par
le professeur !

Cotisations
130 € - 160 € - 190 €

+ un chèque de 30 € pour la licence
fédérale
à la charge des familles

Contact :
Elise 06 78 53 74 82
Samantha 06 17 14 81 69



TENNIS DE TABLE

Maison des associations
À partir du samedi 6 septembre

Mercredi de 20h30 à 22h30
Samedi de 15h00 à 17 h00

Contact : Auguste
01 84 24 97 29



ATELIER DANSES DU MONDE

Maison des associations

À partir du 4 novembre

Mardi de 20h30-22h30

cotisation : 30 €

Contact :
Marie-Claude 06 81 41 94 30

ATELIER DESSIN

À partir du 15 septembre

le lundi de 18h30 à 20h

(hors vacances scolaires)

Salle Abel Barrault

Tous les niveaux sont les bienvenus !

Premier cours de découverte offert

Techniques mixtes et thèmes variés :
anatomie, zen art, collage, BD et bien
d'autres.

Contact : Louise

louisebousser@gmail.com

Prix :

Option 1 : 20€ / séance
Option 2 : 175 € (soit 17,5€ / séance)

Stages de dessin enfant pendant les
vacances scolaires
(plus d'info à la rentrée)



SCRABBLE

Salle Abel Barrault

Jeu à partir de 14 h

Contact : Josette
06 80 41 01 07



Section Patrimoine

si Villecerf m'était conté...

Expositions, Recherches

Contact : Marie-Claude

06 81 41 94 30

Section Patrimoine
Foyer rural de Villecerf



ZUMBA - PILATES

Maison des associations

reprise début septembre

ZUMBA FITNESS

(cours cardio)

samedi 10h30-11h15

METHODE PILATES

(sport santé)

samedi 11h15-12h00

Contact : Typhaine

06 25 84 44 99

Professeurs diplômés sport santé
pouvant recevoir des personnes
présentant des pathologies
et munies d'une ordonnance
pour pratiquer une activité cardio
ou le sport santé
Cours réglés directement au professeur



L.P.N.S. ne pas jeter sur la voie publique

Vos commerces



RESTAURANT - BAR NO STRESS

Fermeture du 26 juillet au 25 août

Les horaires de la rentrée :

Lundi : 07h30 à 14h30 - fermé le soir

Mardi : 07h30 à 14h30 - 17h à 20h30

Mercredi : 07h30 à 14h30 - 18h à 20h30

Jeudi : 07h30 à 14h30 - 17h à 20h30

Vendredi : 07h30 à 20h30 (service continu)

Samedi : 09h30 à 14h30 - fermé le soir (sauf événement)

COMMERCES AMBULANTS

Pendant la pause estivale, vos commerçants villecerfois restent à votre service :



Thi sera présente sur la place, avec ses plats vietnamiens, les vendredis, samedis et dimanches de 16h à 20h. Vous pouvez également lui passer commande au 06 87 36 20 61



Julien, le poissonnier, vous livre sur commande au 06 14 83 41 39



CHEZ BENNY'S (pizzas) est présent les mercredis soir jusqu'au 30 juillet puis à partir du 27 août. Réservation au 06 12 96 33 18

Vos services municipaux

Secrétariat de mairie

Fermeture estivale du 24 au 30 juillet

À partir du mois d'août :

ouverture au public le mardi

et le vendredi, de 15 h 30 à 18 h 30.

Tél : 01 64 24 93 08 - mairie@villecerf.fr

Site internet : <https://villecerf.fr>

Demandes d'urbanisme :

demande-urbanisme@villecerf.fr

Agence postale

Fermeture estivale du 24 au 30 juillet

À partir du mois d'août : accueil le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h.

Fermeture tous les mercredis et le dernier samedi du mois.

Bibliothèque

Dès la rentrée, mercredi de 16h30 à 18h30, et samedi de 10h à 12h30.

VACANCES D'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE



elle sera ouverte de 10h à 12h30 les samedis :

05 juillet - 19 juillet - 26 juillet
02 août - 09 août

Réouverture le mercredi 05 septembre

Numéros utiles :

- ♦ SAMU / Urgences médicales : 15
- ♦ Police : 17
- ♦ Pompiers : 18
- ♦ Numéro d'appel d'urgence européen : 112
- ♦ Urgences dentaires : 0 892 23 11 28
- ♦ EDF 24h/24 : 0 810 33 30 77
- ♦ SAUR 24h/24 : 0 810 01 50 16
- ♦ Centre anti-poison : 01 40 05 48 48
- ♦ Pharmacie de Garde : 01 64 70 56 36 (commissariat de Moret)



Agenda

Sous réserve de changements (merci de consulter régulièrement PanneauPocket ou notre page Facebook)

Samedi 26 juillet

CERFSTIVAL, 32 route de Lorrez-le-Bocage, à 19h

Samedi 30 août

CERFSTIVAL, 32 route de Lorrez-le-Bocage, à 19h

Dimanche 31 août

Fête des associations « À l'Asso » de la CCMSL, de 10h00 à 18h00
au Domaine de la Brosse de Ville-Saint-Jacques

Dimanche 21 septembre

Pétanque inter-villages, organisée par le comité des fêtes, sur le terrain multisport

Mardi 30 septembre

Café des meufs, Maison des Associations, à 19h

Samedi 4 octobre

Biblio en folie (randonnée des 4 villages - Plus d'informations à la rentrée)

Samedi 4 octobre

Cérémonie des nouveaux habitants et des bébés de 2024. *Vous êtes arrivés à Villecerf il y a moins d'1 an ? Faites-vous connaître en mairie, nous vous enverrons une invitation !*

Vendredi 10 octobre

Cérémonie des CP, en mairie

Vendredi 31 octobre

Balade d'Halloween de l'A.J.V.



mst
Moret Seine & Loing
Communauté de Communes

www.ccmsl.fr
f i o t h o

plus de
50 assos

à l'asso!

fête des associations

ateliers participatifs • démonstrations • balades en poney
acrobranche • structures gonflables • manège écologique
Initiation au quad • activités culturelles et sportives
toboggan géant • plein de surprises

**dimanche
31 août 2025
10h - 18h
château de
la Brosse,
Ville-Saint-
Jacques**

Gratuit!
Buvette,
foodtrucks

Renseignements : service Sports, Jeunesse, Culture et Événementiel
01 64 70 67 63 - sports@ccmsl.com



CERCLE DES MEUFS

LE CAFÉ DES MEUFS

Le Cercle des Meufs vous offre un moment rien
qu'à vous.

C'EST GRATUIT POUR TOUT.E.S

MARDI 30 SEPTEMBRE | 19H - 21H

Maison des associations
RUE GRANDE - VILLECERF

#3 LES MAINS DES MEUFS
Massage douceur, rentrée
bonheur

CERCLE DES MEUFS

Places limitées ! Inscrivez-vous vite par email

@cercle-des-meufs
cercle-des-meufs@gmail.com
06 73 92 32 63



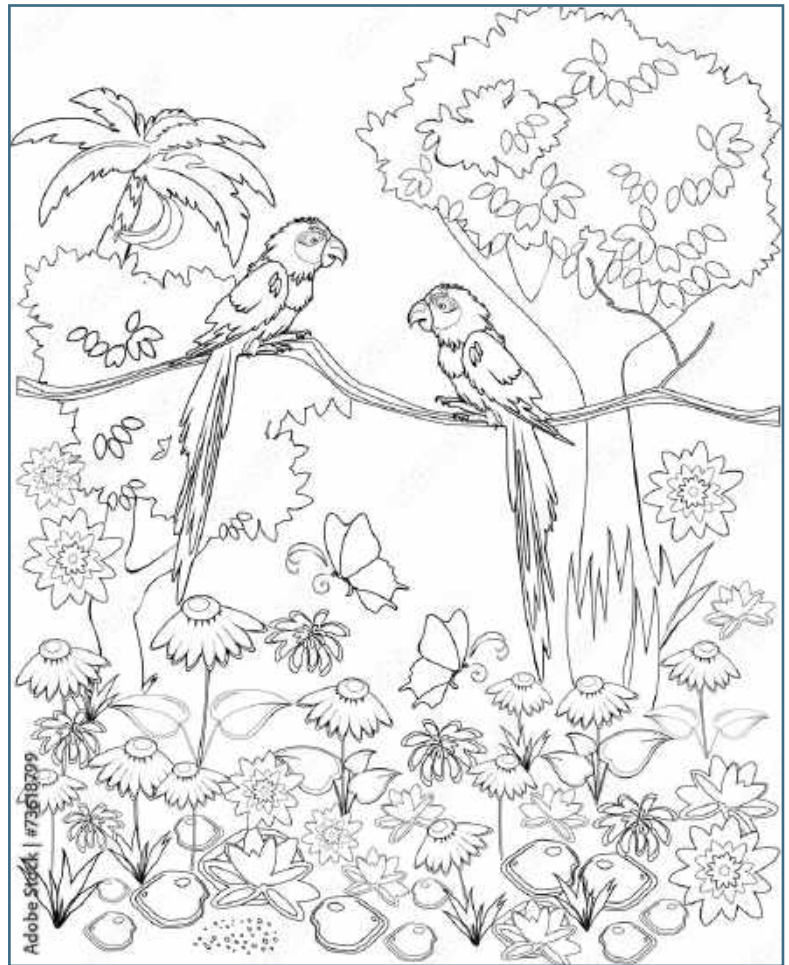
Le coin des jeux

Cherche et trouve **les fraises** d'été cachées dans le journal : combien en trouves-tu ?



Réponse : il y en a 9

5						2	3	
		2		1	4		5	
		4		9				
				2	8		6	3
3					7		2	8
9						7		
	1	3	6					5
4								
					2	8		



INFOS ? ALERTES ORANGES... ROUGES ? COUPURES DE DISTRIBUTION ? SPECTACLES ?

Téléchargez l'application gratuite PanneauPocket et enregistrez Villecerf dans vos pages favorites.

Vous garderez ainsi, à portée de main, les horaires et informations sur vos services publics, l'agenda des manifestations, les alertes travaux, les infos pratiques etc...

PROCHAINES INFOS EN OCTOBRE AVEC LA VILLECER'FEUILLE N°9



Magazine d'informations de la municipalité de Villecerf

Directeur de rédaction : François DEYSSON

Rédacteurs : François DEYSSON, Mélanie LAMOTTE, Jacques ILLIEN, Claude LAZARO, Fabien HERREMAN, Louis de ROYS

Réalisation LB Com - Journal écoconçu, imprimé localement sur du papier certifié FSC et recyclable.